

pour tenter de renvoyer la question à une autre séance de la Chambre, même après les vacances. Je proposerais tout simplement que cette troisième lecture soit adoptée dès le retour des vacances pour permettre encore une fois au ministre de l'Agriculture (M. Greene) de penser à ses vieux péchés.

• (3.10 a.m.)

[Traduction]

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, je ne sais s'il y a entente, mais cela voudrait dire, vu qu'il s'agit des crédits provisoires, dont nous avons besoin, qu'il nous faudrait poursuivre le débat sur ce sujet demain. Je me demande si le député se rend bien compte que le premier article des travaux de la Chambre au cours de la nouvelle session sera l'Adresse en réponse au discours du trône et que tout ce débat sur les prix du lait et la situation de l'industrie laitière est un parfait exemple d'un sujet qui pourrait être discuté à l'occasion du premier article des travaux de la nouvelle session. Je me demande s'il a bien compris cela, car il s'agirait du même moment dont il a fait mention dans la proposition qu'il vient de faire, si j'ai bien saisi le sens de ses remarques. Eu égard à cela, je me demande si je pourrais demander le consentement unanime de la Chambre en vue de la troisième lecture.

[Français]

M. Gauthier: Monsieur l'Orateur, après l'explication du leader, je comprends qu'on aura certainement l'occasion, dès l'ouverture de la nouvelle session, et je prends sa parole, ici, de discuter et de prendre un vote de défiance à l'endroit du gouvernement. Je crois comprendre que notre représentant à la réunion des leaders avait donné sa parole. Je voulais connaître son nom, je l'ai su. Quelqu'un m'a renseigné. Je ne veux pas que mon parti soit accusé de ne pas respecter la parole qu'il a donnée. Je prends en même temps la parole du leader de la Chambre à l'effet que le premier article qui sera étudié dès l'ouverture de cette Chambre aura trait à la politique laitière, ce qui nous permettra de prendre un vote de défiance à l'endroit du gouvernement.

M. Grégoire: Monsieur le président, est-ce que je dois conclure de la déclaration du ministre qu'il verra à permettre, si la troisième lecture est adoptée ce soir, dès l'ouverture de la prochaine session, un débat qui pourra se terminer par une motion de défiance, si la politique laitière du gouvernement n'est pas changée, et ce dès le début ou au tout début de l'ouverture de la prochaine session et cela à l'invitation de l'honorable ministre? Est-ce que je dois conclure cela de la déclaration du ministre?

[M. Gauthier.]

Si c'est oui, monsieur l'Orateur, à ce moment-là, nous accepterons de gaieté de cœur de passer à la troisième lecture, d'autant plus que nous n'avons pas donné notre parole à qui que ce soit là-dessus.

[Traduction]

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur j'avais dit en fait que l'Adresse en réponse au discours du trône est le premier article de nos travaux au cours de la nouvelle session et, que dans le débat sur l'Adresse nous pourrions, d'après moi, traiter à fond de cette question, sans contrevvenir au Règlement. J'ai ajouté que, si j'avais bien compris les observations de l'honorable représentant, nous en serions au même moment chronologique que celui qui, d'après le député, convient pour l'étape de la troisième lecture du bill. Le Règlement permet à l'opposition de proposer des amendements. Je ne crois pas qu'après cette nuit je me risque à interpréter le Règlement, mais l'opposition me paraît avoir le droit dont je parle.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur le président, vous admettez avec moi que je fais un effort afin d'en arriver à une nouvelle entente. Je crois que vous admettez avec moi que l'entente, du moins la garantie que l'honorable ministre nous donne, n'en est pas une. C'est évident qu'il y aura un discours du trône.

Monsieur l'Orateur, si l'on nous arrive avec un amendement sur la constitution, il est évident que si l'honorable député de Roberval nous arrive à son tour avec un amendement sur l'agriculture, il sera déclaré irrecevable. Cela, tout le monde le sait.

La garantie de l'honorable ministre n'est donc pas bonne. Le ministre pourrait en donner une autre, c'est-à-dire présenter les crédits du ministère de l'Agriculture immédiatement après le discours du trône. Cela, ce serait une meilleure garantie...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je me demande si les honorables députés ne croient pas que nous avons maintenant discuté assez longtemps le rappel au Règlement. L'honorable député de Roberval, après consultation et reconsideration à ce sujet, est satisfait et je comprends que c'était lui qui avait soulevé les objections au début pour que nous proposions la troisième lecture immédiatement.

Pour répondre aussi, s'il est possible que le président réponde au rappel au Règlement soulevé par le député de Lapointe, je puis lui dire, et je n'ai pas le moindre doute qu'il le sache lui-même, qu'il est possible d'étudier n'importe lequel sujet à l'occasion du débat